



Révision du Plan Local d'Urbanisme



2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Arrêt

**Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 01 09 2025,
Le maire,**

PADD débattu en séances du 13 mai 2024 puis du 28 avril 2025







2. Le PADD — Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic



Enjeux socio-économiques et démographiques

- ➔ Faciliter l'accueil de ménages avec enfants ou en âge d'en avoir, afin de contrebalancer le fort vieillissement de la population en place ;
- ➔ Veille à avoir sur le desserrement des ménages ;
- ➔ Proposer une offre en logement différenciée pour répondre aux différents besoins de la population (ménage d'une personne, familles monoparentales...) : typologie (plus de petits logements), statuts d'occupation (plus de location, habitat participatif), forme ;
- ➔ Veille sur le taux de vacance (probablement très faible) et de résidences secondaires ;
- ➔ Accompagner le vieillissement de population à toutes les étapes (de la retraite à la dépendance) en adaptant la politique d'équipements et de services ;
- ➔ Prévoir une mixité sociale et générationnelle en diversifiant les types de logement, en ayant une politique de construction abordable, en locatif comme en accession ;
- ➔ Accompagner les déplacements domicile-travail en facilitant le covoiturage au départ de la commune ;
- ➔ Pérenniser un socle de commerces de proximité / faciliter l'évolution des commerces en place ;
- ➔ Préserver l'espace agricole en limitant le mitage / favoriser les circuits courts (vente directe) ; réussir un développement urbain économe en foncier et compatible avec les exploitations ;
- ➔ Pérenniser l'activité conchylicole en préservant l'outil (parcs, quais et cales, bassins) et en veillant à la qualité de l'eau et en préservant des espaces d'exploitation dédiés ;



Enjeux urbains

- ➔ Faciliter l'accès aux transports en commun, travailler avec GMVA à élargir les horaires de Kiceo ;
- ➔ Faciliter le covoiturage au départ du territoire ;
- ➔ Améliorer les connexions piétonnes, notamment avec les communes riveraines. Optimiser le réseau cycle ;
- ➔ Améliorer les connexions piétonnes inter-quartiers au sein du bourg ;
- ➔ Améliorer l'interconnexion entre le bourg et Lasné (CVCB à expérimenter) ;
- ➔ Prévoir du stationnement vélo à proximité de l'arrêt de transports en commun Clos Salomon ;
- ➔ Limiter la consommation foncière par la voirie, le stationnement et les espaces verts dans les lotissements, en privilégiant les voies mixtes et en mutualisant les stationnements ;
- ➔ Permettre la surélévation de certains bâtiments existants, autoriser un étage supplémentaire dans le bourg (atteindre le R+1+Cmax) ;
- ➔ Accompagner / encourager la rénovation énergétique, en limitant les freins réglementaires ;
- ➔ Intégrer les capacités de densification du tissu pavillonnaire du centre-bourg et de Lasné ;
- ➔ Introduire plus de diversité des typologies architecturales (plus de collectif, plus d'intermédiaire) ;





Enjeux environnementaux

- ➡ Protéger les milieux naturels remarquables et la richesse biologique de la commune : maillage bocager, abords des cours d'eau, zones humides, mares, milieux littoraux, marais ;
- ➡ Renforcer la fonctionnalité des corridors écologiques pour assurer le bon fonctionnement du réseau ;
- ➡ Améliorer la qualité des masses d'eau par une gestion efficace de l'assainissement collectif et non collectif et la surveillance des pratiques agricoles ;
- ➡ Protéger les haies et les zones humides pour améliorer la qualité des eaux de surface et limiter le ruissellement ;
- ➡ Arrêter l'urbanisation en zone d'aléa moyen et fort de submersion marine ;
- ➡ Limiter les possibilités d'imperméabilisation et le déploiement de l'infiltration et des revêtements perméables ;
- ➡ Prendre en compte les risques pour les personnes et les biens dans le développement urbain ;
- ➡ Anticiper les effets du réchauffement climatique sur l'amplification des risques naturels à travers les choix d'implantation de nouveaux projets d'extension urbaine et de densification, les projets urbains ou d'aménagement, la préservation des milieux naturels ;
- ➡ Encourager et faciliter le tri des déchets, leur réutilisation, leur recyclage et le compostage des déchets végétaux ;
- ➡ Prendre en compte et améliorer la connaissance des sites et sols pollués et des nuisances sonores ;
- ➡ Renforcer l'urbanisation à proximité des commerces services et équipements pour inciter au déplacement doux ;
- ➡ Renforcer les cheminements doux : création de nouveaux cheminements au sein de nouveaux quartiers et/ou afin de desservir les équipements de la commune ;
- ➡ Déployer des formes urbaines favorables aux économies d'énergie ;
- ➡ Utiliser les énergies renouvelables : solaire photovoltaïque ou thermique, bois énergie ;
- ➡ Orienter les futurs bâtiments afin qu'ils optimisent leurs qualités bioclimatiques, tant en confort d'été qu'en confort d'hiver.



2. Le PADD — Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Orientations stratégiques



Proposition d'orientations

Orientation 1

Structurer un projet urbain économe en foncier axé sur le renforcement de la centralité et l'amélioration du cadre de vie

Orientation 2

Revitaliser le centre-bourg, conforter les activités économiques et l'emploi

Orientation 3

Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine, qu'il soit naturel, paysager ou bâti

Orientation 4

Accélérer la transition énergétique et faire de Saint-Armel un territoire actif face au changement climatique





Proposition d'orientations

Orientation 1

Structurer un projet urbain économe en foncier axé sur le renforcement de la centralité et l'amélioration du cadre de vie

Orientation 2

Revitaliser le centre-bourg, conforter les activités économiques et l'emploi

Orientation 3

Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine, qu'il soit naturel, paysager ou bâti

Orientation 4

Accélérer la transition énergétique et faire de Saint-Armel un territoire actif face au changement climatique

Thématiques

Consommation d'ENAF
Centralité
Equipements-services
Démographie
Habitat / Formes urbaines

Commerce - Marché
Economie – Entreprises
Agriculture / Conchyliculture
Diversification
Tourisme

Paysages
Patrimoine
Environnement
Biodiversité
Ressources
Milieux

Mobilités
Stationnement
Transition énergétique / Energie
Développement durable

Traduction

Zones à urbaniser
Pôles d'équipements
Taux de croissance
Production de logements
Typologies bâties

Zones commerciales
Linéaire commercial
Zone d'activités
Espaces agricoles / conchyliques
Zones de loisirs

Inventaire du patrimoine
Eléments de la TVB / Zones humides / ABC
Espaces remarquables du littoral
Energie, air, eau, sous-sol,

Production énergétique et consommation énergétique
Emissions de CO2
Transports, intermodalité
Risques et anticipation
Nuisances





Déclinaison des orientations

I. Structurer un projet urbain économe en foncier axé sur le renforcement de la centralité et l'amélioration du cadre de vie

- Permettre le renouvellement des générations et la mixité sociale par l'accueil d'une population nouvelle
- Développer les équipements adaptés à tous, des plus jeunes aux seniors
- Diversifier le parc de logements pour permettre un parcours résidentiel complet sur la commune
- Limiter la consommation foncière d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers et l'artificialisation des sols en intensifiant la ville dans le respect du cadre de vie (village vivant et vivable)

III. Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine, qu'il soit naturel, paysager ou bâti

- Protéger la biodiversité, préserver et restaurer la trame verte et bleue
- Valoriser le patrimoine bâti et permettre son évolution
- Protéger strictement les espaces remarquables du littoral et les paysages du Golfe du Morbihan
- Privilégier un développement protecteur de la ressource en eau

II. Revitaliser le centre-bourg, conforter les activités économiques et l'emploi

- Recréer un socle de commerces de proximité et conforter la dynamique commerciale en centre-bourg
- Pérenniser l'activité agricole et faciliter son évolution, et valoriser l'activité saline
- Pérenniser l'activité conchylicole, faciliter son évolution
- Accompagner la requalification du secteur mixte du Clos Salomon
- Préserver les activités existantes isolées sur le territoire
- S'appuyer sur la fibre et l'internet haut débit pour favoriser la création ou l'occupation d'emplois sur la commune
- S'appuyer sur la fréquentation touristique du territoire pour conserver un hébergement marchand compatible avec la capacité d'accueil du territoire

IV. Accélérer la transition énergétique et faire de Saint-Armel un territoire actif face au changement climatique

- Faciliter la production d'énergies renouvelables et limiter les consommations énergétiques
- Développer la multimodalité et les modes de transports alternatifs à l'usage individuel de la voiture
- Concourir à la réduction des émissions de CO2 et à la qualité de l'air par tous les moyens adaptés
- Anticiper les risques naturels et nuisances, limiter la vulnérabilité des populations actuelles et à venir





2. Le PADD — Projet d'Aménagement et de Développement Durables



I. Structurer un projet urbain économe en foncier axé sur le renforcement de la centralité et l'amélioration du cadre de vie





I. Structurer un projet urbain économe en foncier axé sur le renforcement de la centralité et l'amélioration du cadre de vie

- Permettre le renouvellement des générations et la mixité sociales par l'accueil d'une population nouvelle



Objectifs :

- Accompagner l'accueil d'environ 140 habitants supplémentaires à horizon du PLU
- Favoriser le rajeunissement moyen de la population par une offre de logement et de services adapté
- Favoriser la croissance de la taille moyenne des ménages / limiter le desserrement
- Faciliter l'accès au logement des jeunes ménages et actifs de la presqu'île de Rhuys en développant une offre ambitieuse de logements abordables, en locatif et en accession, et diversifiés en typologies
- Promouvoir un habitat sobre, confortable, et à faible impact environnemental

	S0	S1	S2	S3
	Période 2024-2035			
Population des ménages	858 TCAM = -0,11%	941 TCAM = 0,53%	1 040 TCAM = 1,41%	1 009 TCAM = 1,15%
Variation de la population	-11,4	71,8	171,1	140
Taille moyenne des ménages	1,907	1,907	1,930	1,930
Augmentation du nombre de ménages :				
dûe au desserrement	+34,8	+36,9	+27,7	+27,2
dûe à l'aug. de la pop.	-6,0	+37,4	+88,5	+67,5
Nombre de logements	834	903	903	903
dont Résidences Principales	470	511	553	553
dont Résidences Secondaires	305	329	287	287
dont Logements vacants	59	63	63	63
Augmentation du nombre logements				
dont aug. Résidences Principales	+29	+70	+112	+95
dont aug. Résidences Secondaires	+19	+42	+0	+6
dont aug. Logements vacants	+4	+8	+8	+7

S1 : Il s'agit d'un scénario dans lequel on atteint l'objectif du SCOT et du PLH en matière de production de logements (10 par an)

S2 : Il s'agit d'un scénario dans lequel on atteint l'objectif du SCOT et du PLH en matière de production de logements (10 par an), et dans lequel le parc de résidences secondaires se stabilise à 50 logements (au niveau projeté de 2021)

S3 : il s'agit d'un scénario dans lequel on produit un nombre de logements compatible avec la capacité d'accueil du territoire, sans impacter de zones humides et en ayant une maîtrise publique de la moitié de la programmation.





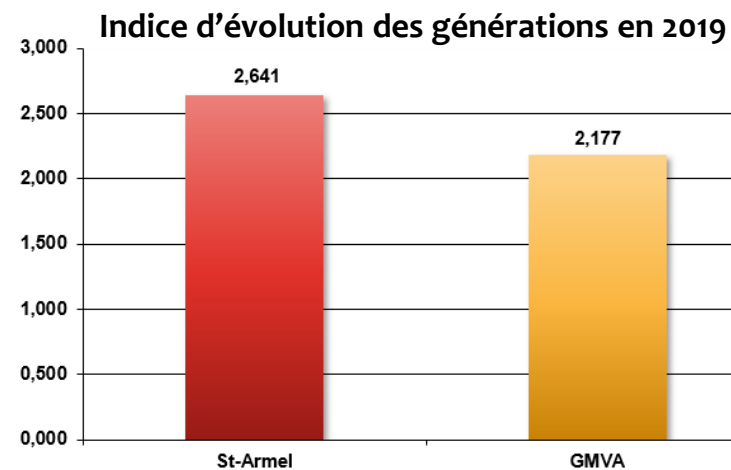
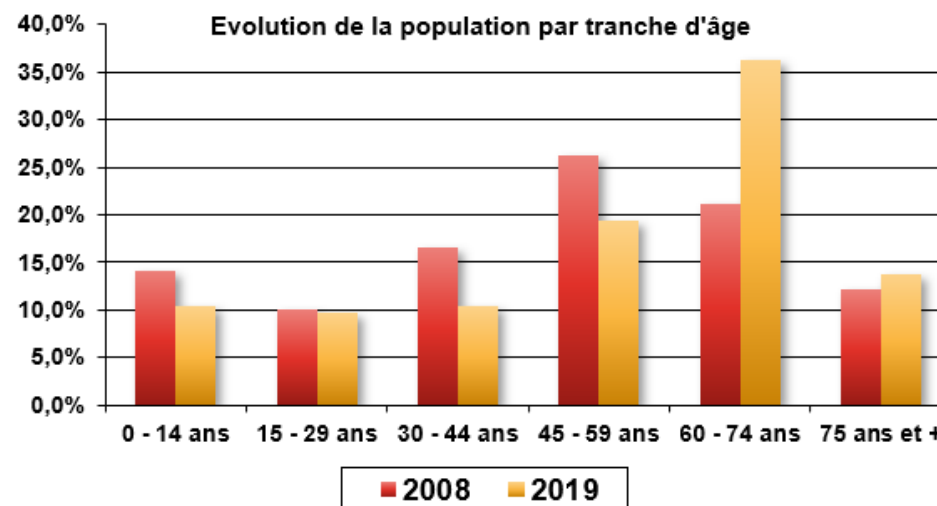
I. Structurer un projet urbain économe en foncier axé sur le renforcement de la centralité et l'amélioration du cadre de vie

- Développer les équipements adaptés à tous, des plus jeunes aux seniors



Objectifs :

- Accompagner le vieillissement de la population à toutes ses étapes, en adaptant la politique d'équipements et de services.
- Favoriser le développement de services nouveaux et adaptés à l'ensemble de la population (tiers-lieux, ...)
- Développer les services et équipements nécessaires aux besoins d'une population jeune : équipements scolaires et périscolaires, culturels, sportifs et de loisirs diversifiés ...





I. Structurer un projet urbain économe en foncier axé sur le renforcement de la centralité et l'amélioration du cadre de vie

- Diversifier le parc de logements pour permettre un parcours résidentiel complet sur la commune



Objectifs :

- Construire des logements diversifiés en matière de typologie, de statut, d'accessibilité pour répondre aux besoins de tous
- Permettre l'implantation d'un habitat partagé et/ou collaboratif, pour répondre aux besoins de seniors dans un contexte intergénérationnel
- Expérimenter pour l'habitat permanent l'accueil d'habitat léger (type tiny house) et/ou habitat réversible, dans le respect du cadre de vie
- Privilégier l'habitat permanent, notamment en identifiant les secteurs au sein desquels les logements neufs sont obligatoirement des résidences principales
- Faciliter la division en appartement des logements trop grands ou inadaptés en l'état à la résidence principale





I. Structurer un projet urbain économe en foncier axé sur le renforcement de la centralité et l'amélioration du cadre de vie

- Limiter la consommation foncière d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers et l'artificialisation des sols en intensifiant la ville dans le respect du cadre de vie (village vivant et vivable)



Objectifs :

- Favoriser une plus forte densité dans la centralité, en privilégiant des formes urbaines traditionnelles organisant cette densité dans le respect de l'intimité
- Limiter la consommation d'ENAF à 3,7ha sur la durée du PLU, dont 3,2ha sur la période 2025-2031, en maximisant le renouvellement urbain (friches, logements vacants...) et en faisant muter le terrain de football
- Faciliter la mobilisation des espaces fonciers résiduels (dents creuses) en agglomération
- Limiter la division parcellaire simple (de type Bimby) dispensée de permis d'aménager
- Concilier densité et cadre de vie :
 - concevoir un PLU garantissant le maintien de l'intimité et de la sécurité des déplacements
 - des espaces publics de qualité, diversifiés et accessibles à tous, favorisant le lien social
 - réaliser des opérations apportant un soin particulier à la transition entre espaces publics et espaces privés.

Consommation d'ici 2031 :

- 1,2ha pour des logements et l'aménagement d'un parking au passage
- 2ha pour un bassin de stockage des eaux –usées traitées pour réemploi en irrigation agricole

Consommation de 2031 à 2035 :

- 0,5ha pour des logements



II. Revitaliser le centre-bourg, conforter les activités économiques et l'emploi





II. Revitaliser le centre-bourg, conforter les activités économiques et l'emploi

- Recréer un socle de commerces de proximité et conforter la dynamique commerciale en centre-bourg



Objectifs :

- Identifier un périmètre de centralité commerciale destiné à accueillir prioritairement les commerces de surface modeste
- Instaurer un linéaire commercial garantissant la pérennité des locaux commerciaux du centre-bourg
- Développer l'activité commerciale en cœur de ville : marché, nouveaux locaux, adaptation des locaux vacants devenus obsolètes pour permettre leur remobilisation, commerces éphémères





II. Revitaliser le centre-bourg, conforter les activités économiques et l'emploi

- Pérenniser l'activité agricole, faciliter son évolution



Objectifs :

- Identifier les sites et enjeux agricoles au travers du diagnostic agricole, et protéger les sièges pérennes
- Faciliter les évolutions des bâtiments et les implantations nouvelles en dehors des espaces remarquables du littoral et des espaces proches du rivage
- Protéger les terres et les espaces agricoles à enjeux et donner d'avantage de visibilité sur leur vocation à long terme
- Faciliter l'évolution des pratiques agricoles par un règlement adapté : transformation et vente directe, gîte à la ferme, valorisation énergétique solaire ...





II. Revitaliser le centre-bourg, conforter les activités économiques et l'emploi

- Pérenniser l'activité conchylicole et faciliter son évolution, et valoriser l'activité saline



Objectifs :

- Identifier les sites conchylicoles en activités ou en friche, et les pérenniser en interdisant leur changement de destination
- Créer un règlement pour permettre, sur et hors DPM, la réalisation des ouvrages nécessaires à l'activité et la protection de l'outil ostréicole dans le respect de la sensibilité naturelle
- Valoriser les salins et pérenniser la production de sel
- Profiter de la fréquentation touristique pour développer les circuits courts (vente directe, dégustation)
- Mettre tout en œuvre pour préserver la qualité de l'eau





II. Revitaliser le centre-bourg, conforter les activités économiques et l'emploi

- Accompagner la requalification du secteur mixte du Clos Salomon



Objectifs :

- Améliorer l'insertion paysagère de la zone existante
- Y faciliter la production d'énergies renouvelables solaires





II. Revitaliser le centre-bourg, conforter les activités économiques et l'emploi

- Préserver les activités existantes isolées sur le territoire



Objectifs :

- Prévoir la création de STECAL pour le développement des activités non agricoles historiquement installées en dehors de l'agglomération, tel que l'hôtel, en vue de permettre l'extension bâimentaire sans consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF)



II. Revitaliser le centre-bourg, conforter les activités économiques et l'emploi

- S'appuyer sur la fibre et l'internet haut débit pour favoriser la création ou l'occupation d'emplois sur la commune



Objectifs :

- Favoriser le développement d'activités basées sur le télétravail : espaces de coworking, tiers-lieux
- Valoriser auprès des entreprises la présence de la fibre optique et les autres atouts de la commune (cadre de vie, accessibilité, environnement, ...)





II. Revitaliser le centre-bourg, conforter les activités économiques et l'emploi

- S'appuyer sur la fréquentation touristique du territoire pour conserver un hébergement marchand compatible avec la capacité d'accueil du territoire, et développer le commerce et le dynamisme à la journée



Objectifs :

- Valoriser l'offre hôtelière et de gîtes touristiques existante, créatrice d'emplois et de ressources économiques
- Maîtriser l'accueil des camping-cars sur des sites naturels bien identifiés
- Faire des flux de touristes et cyclo-touristes une opportunité pour développer l'activité touristique sans hébergement (commerce, ballades nature, ...)
- Favoriser des structures de commerce éphémère en centre-bourg (artisanat, restauration, vente directe...)





2. Le PADD — Projet d'Aménagement et de Développement Durables



III. Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine, qu'il soit naturel, paysager ou bâti





III. Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine, qu'il soit naturel, paysager ou bâti

- Protéger la biodiversité, préserver et restaurer la trame verte et bleue



Objectifs :

- Protéger et connaître les éléments supports de la trame verte et bleue et la biodiversité – Identifier les ruptures et discontinuités de la TVB dans l'objectif de les restaurer
- Protéger la nature en agglomération, y développer de nouveaux supports de biodiversité
- Adopter des pratiques vertueuses dans les projets de construction et d'aménagement : préservation maximale des espaces naturels, gestion des EP par jardins d'eau, préservation et gestion adaptée des arbres et des haies (par une charte), maintien de la perméabilité sur les espaces ouverts, clôtures à dominante végétale...
- Protéger et valoriser les anciens vergers
- Interdire strictement la plantation et le développement d'espèces exotiques envahissantes (baccharis par exemple)





III. Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine, qu'il soit naturel, paysager ou bâti

- Valoriser le patrimoine bâti et permettre son évolution



Objectifs :

- Identifier et protéger le petit patrimoine vernaculaire
- Identifier et protéger le patrimoine bâti d'intérêt, terrestre et maritime
- Permettre sous condition le changement de destination des bâtiments patrimoniaux
- Promouvoir la qualité architecturale et des principes respectueux tant en rénovation qu'en construction neuve, dans le respect de l'image rurale de Saint-Armel et du site inscrit du Golfe du Morbihan
- Garantir l'insertion paysagère des futures constructions



III. Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine, qu'il soit naturel, paysager ou bâti

- Protéger strictement les espaces remarquables du littoral et les paysages du Golfe du Morbihan



Objectifs :

- Recourir à un zonage adapté de protection de ces espaces
- Valoriser ces espaces au travers d'itinéraires de découverte, en interconnexion avec les communes riveraines





III. Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine, qu'il soit naturel, paysager ou bâti

- Privilégier un développement protecteur de la ressource en eau



Objectifs :

- Protéger la ressource en eau, support de multiples usages : conchylicole, eau de baignade, eau potable, irrigation, milieu naturel d'une faune diversifiée
- Limiter l'imperméabilisation pour réduire les pollutions par ruissellement pluvial
- Gérer l'eau pluviale et favoriser l'infiltration au plus proche du point de chute de la goutte d'eau
- Développer prioritairement les secteurs raccordés à l'assainissement collectif
- Poursuivre en lien avec le SPANC la résorption des assainissement non collectifs défectueux
- Protéger les milieux aquatiques et le Golfe des risques de pollution



IV. Accélérer la transition énergétique et faire de Saint- Armel un territoire actif face au changement climatique





IV. Accélérer la transition énergétique et faire de Saint-Armel un territoire actif face au changement climatique

- Faciliter la production d'énergies renouvelables et limiter les consommations énergétiques



Objectifs :

- Développer la production photovoltaïque sur les équipements publics
- Faciliter l'installation de panneaux solaires en toiture des constructions à usage d'habitation
- Faciliter la rénovation énergétique en levant les freins réglementaires de compétence communale
- Développer des formes urbaines concentrées, propices à la réduction des consommations énergétiques tant au niveau du bâti qu'au niveau des besoins en déplacements
- Diversifier la production énergétique sur le territoire : solaire thermique et photovoltaïque, bois énergie, méthanisation dans le cadre exclusif des exploitations agricoles existantes...



IV. Accélérer la transition énergétique et faire de Saint-Armel un territoire actif face au changement climatique

- Développer la multimodalité et les modes alternatifs à l'usage individuel de la voiture



Objectifs :

- Développer la pratique du covoiturage
- Développer le maillage d'itinéraires doux, dans le bourg et entre le bourg et les villages, y compris sur les voiries privées
- Renforcer l'offre de stationnement vélos sécurisée à proximité des équipements, des services et commerces et, en partenariat avec GMVA, à proximité des arrêts de transports en commun
- Organiser le stationnement automobile en centre bourg
- Dans le prolongement du plan de mobilité simplifié, en étroite collaboration avec GMVA, compétent en matière de mobilité :
 - Améliorer les connexions cycle avec les communes riveraines,
 - Rendre plus performante et accessible l'offre de transports en communs du territoire à l'échelle de la Presqu'île de Rhuy
- Créer des aires naturelles de stationnement de haute saison à l'entrée du bourg et de Lasné pour favoriser les déplacements doux, et prévoir la mise en œuvre d'itinéraires piétons sécurisés entre ces aires et le bourg et/ou le village de Lasné



IV. Accélérer la transition énergétique et faire de Saint-Armel un territoire actif face au changement climatique

- Concourir à la réduction des émissions de CO2 et à la qualité de l'air par tous les moyens adaptés



Objectifs :

- Encourager les modes de déplacement doux (piétons, cyclistes)
- Développer les services locaux de toutes natures (commerces, services à la personne, santé, télétravail, culture et loisirs...) et ainsi réduire les besoins en déplacements des habitants
- Faciliter les circuits courts, la vente directe de produits locaux
- Promouvoir et faciliter le développement de résidences principales sous forme d'habitat léger et/ou réversible.





IV. Accélérer la transition énergétique et faire de Saint-Armel un territoire actif face au changement climatique

- Anticiper les risques naturels et nuisances, limiter la vulnérabilité des populations actuelles et à venir



Objectifs :

- Intégrer les risques connus et prévisibles dans la conception des projets d'aménagement et l'identification de zones constructibles : risque de submersion marine, de tempête, de recul du trait de côte, de feux d'espaces naturels, risque radon...
- Eviter d'urbaniser de nouveaux quartiers dans des zones exposées
- Anticiper les épisodes futurs de canicule en privilégiant un meilleur confort thermique d'été sur l'agglomération grâce à des solutions naturelles : végétalisation abondante, préservation de l'humidité des sols, création d'espaces publics de fraîcheur, limitation de l'imperméabilité des sols, prise en compte du rôle de l'albédo dans le réchauffement local...
- Identifier scrupuleusement les périmètres sanitaires pour les faire respecter
- Adapter les modes d'habitat et les formes urbaines aux espaces qui les accueillent

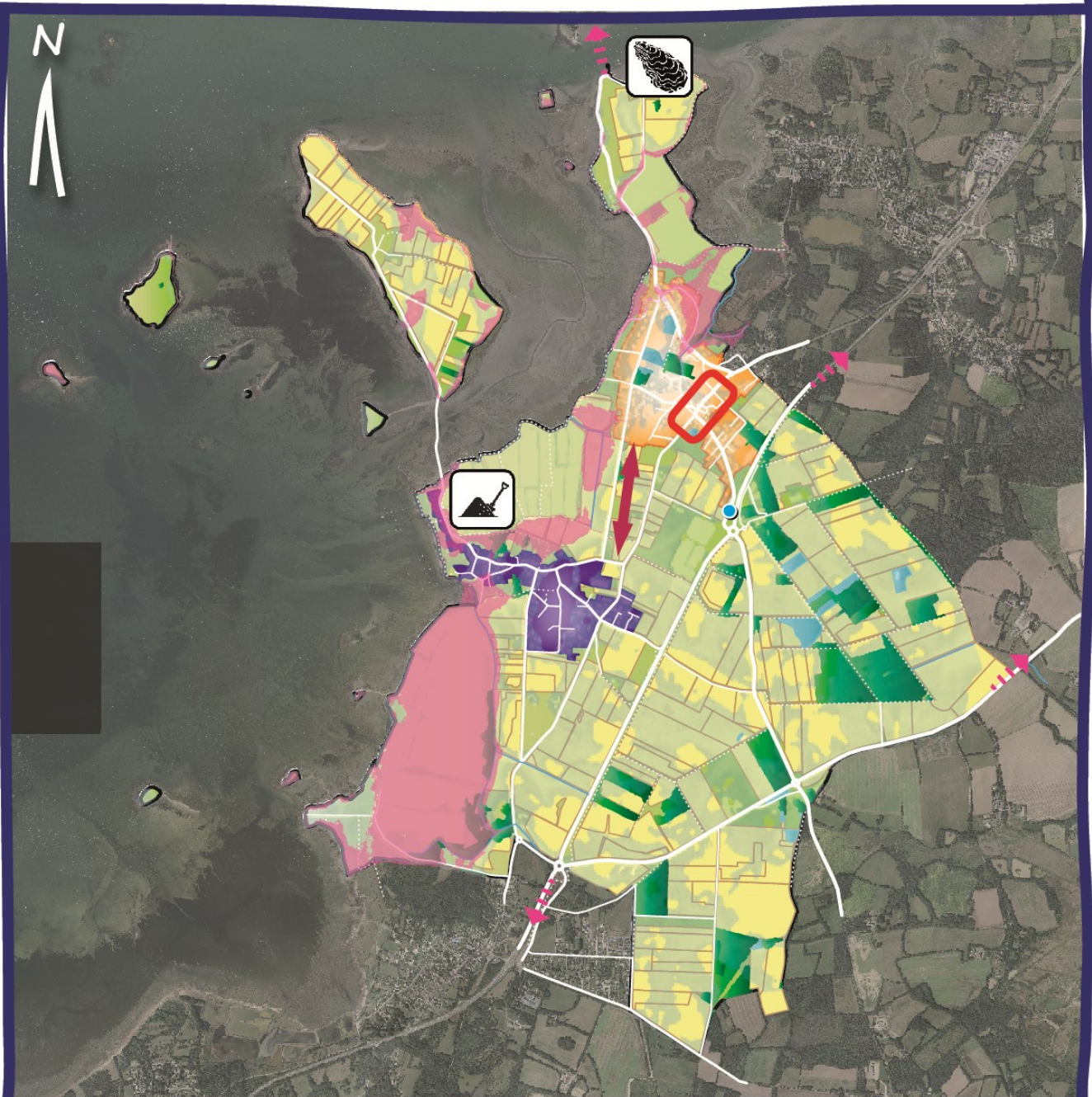




Carte de synthèse du Projet d'Aménagement et de Développement Durables - P.A.D.D.

Légende :

-  Agglomération du bourg
-  Village de Lasné
-  Centralité mixte et fonctionnelle à renforcer
-  Point d'arrivée des flux touristiques à encadrer et valoriser
-  Risques de submersion marine à intégrer
-  Liaisons douces et/ou en transports collectifs vers les communes voisines à renforcer
-  Liaisons douces à améliorer entre le bourg et Lasné
-  Pratique du covoiturage à développer
-  Zones humides inventoriées dont l'alimentation en eau doit être préservée
-  Zones potentiellement humides à protéger si elles sont avérées
-  Bois à préserver
-  Cours d'eau
-  Espaces à dominante naturelle
-  Espaces à dominante agricole
-  Protéger les salines et la production de sel
-  Protéger l'outil et la production ostréicoles

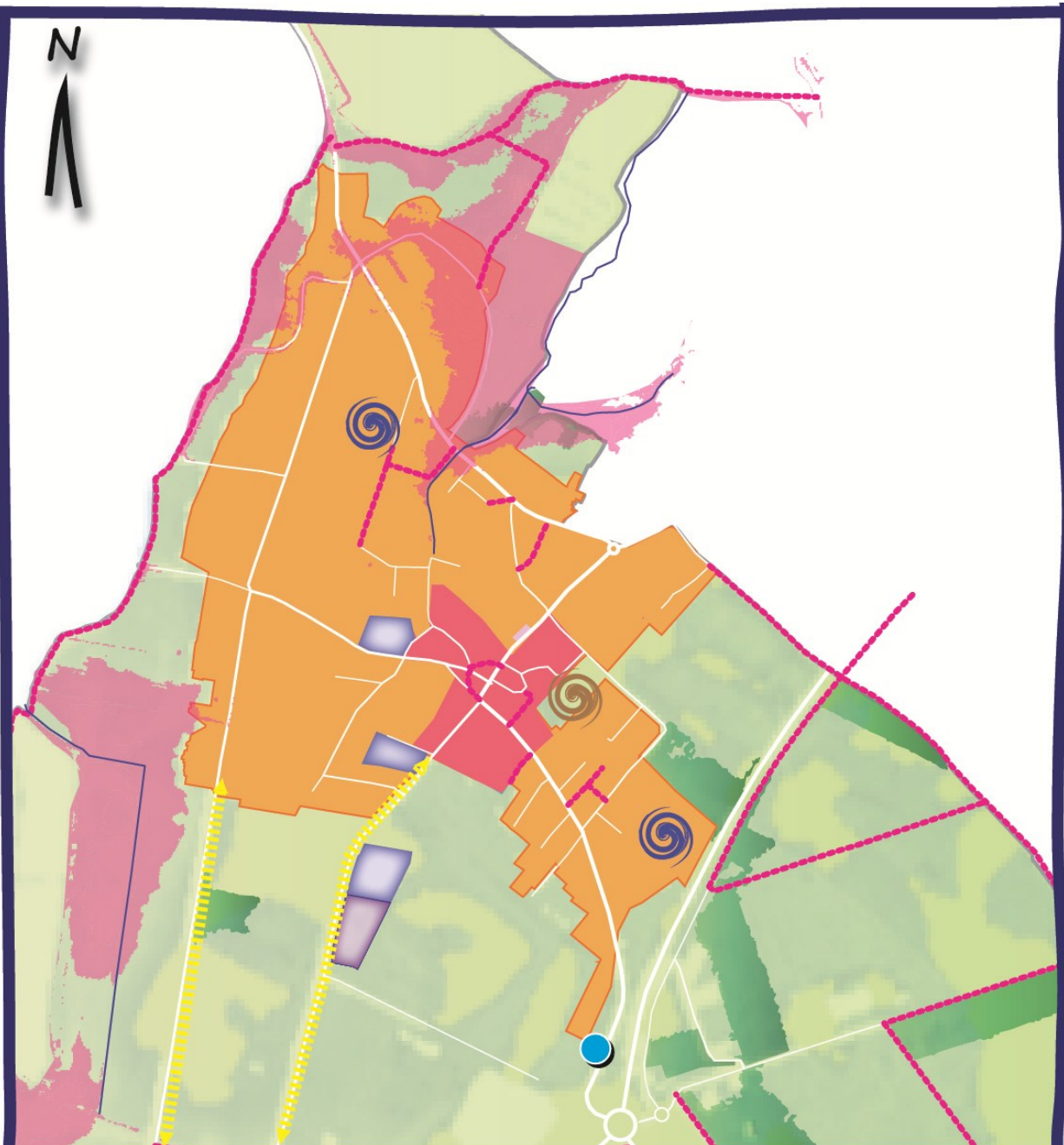




Carte de synthèse du Projet d'Aménagement et de Développement Durables - P.A.D.D. Zoom Bourg

Légende :

-  Coeur de centralité du tissu aggloméré : fort enjeu de mixité sociale et fonctionnelle
-  Tissu aggloméré à potentiel de densification et de renouvellement hors zones humides
-  Espaces à vocation d'équipements
-  Hôtel dont l'extension bâtementaire doit être possible
-  Extension préférentielle pour l'accueil de nouveaux logements
-  Secteurs préférentiels de densification et de diversification de l'offre en logements
-  Maillage de réseaux doux à conforter
-  Liaisons douces à créer
-  Aire de covoiturage et de départ/arrivée de randonnée
-  Cours d'eau
-  Espaces naturels à protéger
-  Coulée verte du bourg à valoriser
-  Risques de submersion marine à intégrer





A.L.U.R., loi :	Accès au Logement et Urbanisme Renové	T.A. :	Tribunal Administratif
C.D.N.P.S. :	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites	T.C.A.M. :	Taux de Croissance Annuelle Moyen
C.D.P.E.N.A.F.	Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et des Forêts	T.V.B. :	Trame Verte et Bleue
C.E.S. :	Coefficient d'Emprise au Sol	U.H., loi :	Urbanisme et Habitat
C.O.S. :	Coefficient d'Occupation des Sols	Z.I.C.O. :	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
D.A.L.O., loi :	Droit Au Logement Opposable	Z.N.I.E.F.F. :	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
E.B.C. :	Espace Boisé Classé	Z.P.S. :	Zone de Protection Spéciale (Natura 2000)
E.I.E. :	Etat Initial de l'Environnement	Z.S.C. :	Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000)
E.N.E., loi :	Engagement National pour l'Environnement		
E.N.L., loi :	Engagement National pour le Logement		
E.P.C.I. :	Établissement Public de Coopération Intercommunale		
LV :	Logements vacants		
M.O.L.L.E., loi :	MObilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion		
O.A.P. :	Orientations d'Aménagement et de Programmation		
P.A.C. :	Porter À Connaissance		
P.A.D.D. :	Projet d'Aménagement et de Développement Durables		
P.D.U. :	Plan des Déplacements Urbains		
P.L.A.I. :	Prêt Locatif Aidé d'Insertion		
P.L.H. :	Programme Local de l'Habitat		
P.L.U. :	Plan Local d'Urbanisme		
P.P.A. :	Personnes Publiques Associées		
P.S.L.A. :	Prêt Social à la Location-Accession		
RP :	Résidences Principales		
RS :	Résidences secondaires		
S.A.G.E. :	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux		
S.A.U. :	Surface Agricole Utile		
S.CO.T. :	Schéma de COhérence Territoriale		
S.D.A.G.E :	Schéma Directeur d'Assainissement et de Gestion des Eaux		
S.D.A.P. :	Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales		
S.I.G. :	Système d'Information Géographique		
S.R.U., loi :	Solidarité et Renouvellement Urbain		
STECAL :	Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées		

